

Adresse et téléphone des parents

.....
.....
.....
.....

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

J'ai l'honneur de solliciter votre autorisation afin d'obtenir une dérogation pour inscrire mon fils / ma fille _____ né(e) le _____ actuellement scolarisé(e)

[Précisez la commune/nom de l'école/classe]

dans une autre école que celui correspondant à son secteur, pour l'année scolaire

Nous souhaiterions qu'il/ elle poursuive sa scolarité à _____

[Précisez le nom et l'adresse de l'école demandée, la classe]

pour les raisons suivantes :

- Poursuite de scolarité
- Raisons médicales
- Fratrie déjà scolarisée

Autres, à préciser : _____

[Précisez les motifs, Article [L212-8](#) du code de l'éducation- joindre éventuellement les pièces justificatives].

En espérant que vous prendrez en compte ma demande, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le

Signature

Modalités de procédure

1. Les parents désirant inscrire leur enfant dans une école publique hors de la commune de résidence s'adressent à la mairie ou au directeur de l'école choisie pour y retirer cet imprimé.
2. L'imprimé sera adressé par les parents pour avis au Maire ou au président de l'EPCI de la commune de résidence.
3. Après avis du Maire de la commune de résidence, l'imprimé devra être envoyé par les parents à l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge l'école d'accueil puis au Maire de la commune d'accueil
4. Après décision du Maire d'accueil, l'imprimé sera retourné aux parents pour l'éventuelle inscription définitive de l'enfant.

Avis du Maire/président d'EPCI de la Commune de résidence

Visa de l'IEN

Décision du Maire/président d'EPCI de la commune d'accueil

Le

Le

Le

Annexe à la demande de dérogation scolaire

- Documentation : <http://www.education.gouv.fr/cid73/qu-est-que-sectorisation-ecole.html>

« L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Certaines communes possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires établissent une **sectorisation scolaire**. Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur.

C'est une décision du conseil municipal. Celui-ci définit les différents secteurs. Le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la sectorisation.

Une **dérogation** à la sectorisation scolaire peut être accordée, **à titre exceptionnel**, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation. »

- Adresses des inspections de l'éducation nationale :

Inspection de l'éducation nationale de Bar-sur-Aube
12 rue Armand – BP 36 – 10201 BAR-SUR-AUBE Cedex – Tél. 03.25.27.00.56
ce.0100045v@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de Bar-sur-Seine
4 grande rue – 10110 BAR-SUR-SEINE – Tél. 03.25.29.17.04
ce.0100820m@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de La-Chapelle-saint-Luc
30 rue mitantier – CS 10371 – 10025 TROYES CEDEX – Tél. 03.25.76.22.68
ce.0100981m@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de Romilly-sur-Seine
43 rue Gambetta – BP 81 – 10103 ROMILLY-SUR-SEINE – Tél. 03.25.24.72.63
ce.0100044u@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de Saint-Julien / Arcis
30 rue mitantier – CS 10371 – 10025 TROYES CEDEX – Tél. 03.25.76.22.27
ce.0100043t@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de Troyes 1
30 rue mitantier – CS 10371 – 10025 TROYES CEDEX – Tél. 03.25.76.22.67
ce.0100041r@ac-reims.fr

Inspection de l'éducation nationale de Troyes 2
30 rue mitantier – CS 10371 – 10025 TROYES CEDEX – Tél. 03.25.76.22.45
ce.0100042s@ac-reims.fr

- Annuaire des écoles par communes et par circonscriptions : <http://www.ac-reims.fr/dsden10/>